

**DÉCISION DE LA COMMISSION**

du 28 avril 1987

**relative à la liste des établissements des États-Unis d'Amérique agréés pour l'importation de viandes fraîches dans la Communauté**

(87/257/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,  
vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la directive 72/462/CEE du Conseil, du 12 décembre 1972, concernant des problèmes sanitaires et de police sanitaire lors de l'importation d'animaux des espèces bovine et porcine et des viandes fraîches en provenance des pays tiers <sup>(1)</sup>, modifiée en dernier lieu par la directive 87/64/CEE <sup>(2)</sup>, et notamment son article 4 paragraphe 1 et son article 18 paragraphe 1,

considérant que, pour pouvoir être autorisés à exporter des viandes fraîches vers la Communauté, les établissements situés dans les pays tiers doivent répondre aux conditions générales et particulières fixées par la directive 72/462/CEE ;

considérant que les États-Unis d'Amérique ont transmis, conformément à l'article 4 paragraphe 3 de la directive 72/462/CEE, une liste des établissements autorisés à exporter vers la Communauté économique européenne ;

considérant que, lors d'une première inspection, aucun établissement n'avait été jugé satisfaisant et que la décision 86/189/CEE de la Commission <sup>(3)</sup> a interdit aux États membres, au niveau communautaire, l'importation de viandes fraîches en provenance des établissements des États-Unis d'Amérique, tout en réservant la possibilité aux États membres, au titre de leur législation nationale, de ne pas interrompre les courants d'échange pouvant exister avec les établissements proposés par les autorités américaines, pendant une période de sept mois ;

considérant que, après un réexamen des établissements, le régime transitoire a été prolongé jusqu'au 29 avril 1987 par la décision 87/134/CEE de la Commission <sup>(4)</sup> pour coïncider avec l'entrée en vigueur de la réglementation communautaire modifiée ;

considérant que la date ultime d'introduction dans la Communauté des viandes provenant de ces établissements est le 22 mai 1987 ;

considérant qu'une nouvelle inspection effectuée en application de l'article 5 de la directive 72/462/CEE et de l'article 2 paragraphe 1 de la décision 86/474/CEE de la Commission, du 11 septembre 1986, relative à la mise en œuvre des contrôles sur place effectués dans le cadre du régime applicable aux importations d'animaux des espèces bovine et porcine ainsi que de viandes fraîches en

provenance des pays tiers <sup>(5)</sup>, a montré que le niveau d'hygiène de certains établissements a été relevé et peut donc être considéré comme satisfaisant ;

considérant qu'ils peuvent donc être inscrits sur une liste initiale des établissements agréés pour l'exportation vers la Communauté :

considérant que le cas des autres établissements proposés par les États-Unis d'Amérique doit être réexaminé sur la base d'informations complémentaires relatives à leurs normes d'hygiène et à leur possibilité d'adaptation rapide à la réglementation communautaire ;

considérant que, afin de ne pas interrompre brutalement les courants d'échanges existants, ces établissements peuvent, à titre temporaire, être autorisés à compter du 29 avril 1987, à exporter des viandes fraîches vers les États membres disposés à les accepter ;

considérant qu'il y a lieu par conséquent de réexaminer la présente décision et, au besoin, de la modifier, en fonction des initiatives prises à cet effet et des améliorations réalisées ;

considérant que les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité vétérinaire permanent,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

*Article premier*

1. Les établissements des États-Unis d'Amérique figurant à l'annexe sont agréés pour l'importation de viandes fraîches dans la Communauté conformément à ladite annexe.

2. Les importations en provenance d'établissements figurant à l'annexe demeurent soumises aux dispositions communautaires arrêtées par ailleurs dans le domaine vétérinaire.

*Article 2*

Sans préjudice de la décision 86/269/CEE, après le 29 avril 1987 et jusqu'au 31 décembre 1987, les États membres peuvent autoriser les importations de viandes fraîches provenant d'établissements figurant sur une liste qui sera communiquée par la Commission aux États membres.

<sup>(1)</sup> JO n° L 302 du 31. 12. 1972, p. 28.

<sup>(2)</sup> JO n° L 34 du 5. 2. 1987, p. 52.

<sup>(3)</sup> JO n° L 140 du 27. 5. 1986, p. 30.

<sup>(4)</sup> JO n° L 51 du 20. 2. 1987, p. 55.

<sup>(5)</sup> JO n° L 279 du 30. 9. 1986, p. 55.

*Article 3*

Les États membres interdisent les importations de viandes fraîches provenant d'établissements non visés aux articles 1<sup>er</sup> et 2.

*Article 4*

La présente décision est réexaminée et éventuellement modifiée avant le 31 décembre 1987.

*Article 5*

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 28 avril 1987.

*Par la Commission*

Frans ANDRIESEN

*Vice-président*

ANNEXE  
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

Numéro d'agrément	Établissement/Adresse	Catégorie (1)							
		A	AD	EF	B	OC	P	S	MS
1-30	New Orleans Inspection Service Inc., New Orleans, LA			×					(2)
1-113	US Cold Storage, Philadelphia, PA			×					(2)
1-149	C W Storage, Albany, NY			×					(2)
1-162	Americold, Fogelsville, PA			×					(2)
1-183	Blue Grass Inspection Service, Philadelphia, PA			×					(2)
1-195	Rosenberger's Cold Storage Inc., Hatfield, PA			×					(2)
1-305	Georgia Ports Authority, Savannah, GA			×					(2)
1-320	South Carolina State Ports Authority, North Charleston, SC			×					(2)
1-333	Diamond Distribution Center, Newark, DE			×					(2)
1-335	Service Cold Storage, Miami, FL			×					(2)
1-346	Primliks, Miami, FL			×					(2)
382G	Smithfield Packing Co., Norfolk, VA			×					(2)
413	Lundy Packing, Clinton, NC	×	×				×		
511	Rocco Further Processing, Timberville, VA	×	×			×			
553	Standard Meat Co., Forth Worth, TX		×		×				
589	United Beef Co. Inc., Boston, MA		×		×				
E-713	Central Nebraska Packing Inc., North Platte, NE	×	×					×	
1198	Omaha Steaks International Inc., Omaha, NE		×		×		×		
2444	Strauss Bros Packing Co. Inc., Hales Corners, WI	×	×		×				
3001	Capitol Cold Storage, San Antonio, TX			×					(2)
3056	Termicol Inc., Wallula, WA			×					(2)
3131	Worthington Freezer Warehouse Company, Worthington, MN			×					(2)
3136	Fairmont Refrigerated Service Co., Fairmont, MN			×					(2)
3149	L & B Corporation, Des Moines, IA			×					(2)
3150	Beatrice Cold Storage Warehouse, Denver, CO			×					(2)
3158	Freezer Services Inc., Amarillo, TX			×					(2)
3161	United Monument Refrigeration Service, Indianapolis, IN			×					(2)
3164	Americold Corporation, Boston, MA			×					(2)
3170	Logansport Refrig Services, Logansport, IN			×					(2)
3190	American Freezer Services Inc., Fremont, NE			×					(2)
3198	L & B Corporation, Denison, IA			×					(2)

Numéro d'agrément	Établissement/Adresse	Catégorie (1)							
		A	AD	EF	B	OC	P	S	MS
3215	Napoleon Warehouse Inc., Napoleon, OH			×					(2)
3216	Freezer Services Inc. of Texas, Garden City, KS			×					(2)
3229	Iowa Beef Processors Inc., Emporia, KS			×					(2)
3245	United Refrigerated Services, Marshall, MO			×					(2)
3256	Nobel Inc., Denver, CO			×					(2)
3261	Rosenberger's Cold Storage Inc., Hatfield, PA			×					(2)
3273	Central Nebraska Packing Inc., North Platte, NE			×					(2)
3338	Millard Warehouse, Iowa City, IA			×					(2)
3363	Millard Warehouse (L & B Corp), Friona, TX			×					(2)
3396	Americold, Bettendorf, IA			×					(2)
3398	Millard Warehouse, Grand Island, NE			×					(2)
3407	Bell Cold Storage, St Paul, MN			×					(2)
3475	Atlas Warehouse Cold Storage, Green Bay, WI			×					(2)
3512	Inland Storage Dist Center, Kansas City, KS			×					(2)
3552	Cloverleaf Cold Storage Co. (No 2), Sioux City, IA			×					(2)
3562	L & B Corporation, Lincoln, NE			×					(2)
3610	Millard Cold Storage, Dodge City, KS			×					(2)
3688	Newport St Paul Cold Storage, Newport, MN			×					(2)
3722	Des Moines Cold Storage Co. Inc., Des Moines, IA			×					(2)
3738	Artesian Ice and Cold Storage Co., St Joseph, MO			×					(2)
3747	Nordic Warehouses Inc., Benson, NC			×					(2)
3748	Sioux City Cold Storage, Sioux City, IA			×					(2)
3854	Merchants Refrigerating Co., Vinita Park, MO			×					(2)
3860	Central Storage and Warehouse Inc., Eau Claire, WI			×					(2)
3871	York Cold Storage Co., York, NE			×					(2)
3910	United States Cold Storage, East Peoria, IL			×					(2)
3935	Millard Warehouse, Omaha, NE			×					(2)
3942	Wilkerson Cold Storage, Lubbock, TX			×					(2)
E-4816	Great Western Meat Co., Morton, TX	×	×					×	
6543	Savannah Cold Storage, Savannah, GA			×					(2)
E-8861	Amfran Packing Co., Plainfield, CT	×	×					×	
8904	Bell Cold Storage, St Paul, MN			×					(2)
E-9910	Cavalier Export Co., Evington, VA	×	×					×	

(1) A : Abattoir  
AD : Atelier de découpe  
EF : Entrepôt frigorifique  
B : Viande bovine  
O/C : Viande ovine/caprine  
P : Viande porcine  
S : Viande de solipèdes  
MS : Mentions spéciales

(2) Uniquement entreposage de viandes ayant été pourvues d'un emballage final dans des établissements d'abattage ou de découpe.